



SITE HISTORIQUE NATIONAL  
DE PASPÉBIAC

76 rue du Banc  
Paspébiac (Québec)  
G0C 2K0  
418-752-6229  
sitepaspebiac.ca

## CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Chères et chers membres,

La Corporation du Site historique national du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac, vous invite cordialement à son assemblée générale annuelle qui se tiendra le **mercredi 26 octobre 2022 à 19 heures au Centre culturel de Paspébiac.**

Nous procéderons à la présentation des états financiers 2021 et du rapport d'activités de la saison ainsi qu'au dévoilement de projets à venir.

Je vous prie d'agréer, chères et chers membres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Nicole Grenier  
Présidente

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue
2. Choix d'un(e) président(e) et secrétaire d'assemblée
3. Vérification du quorum
4. Lecture et adoption de l'avis de convocation
5. Lecture et adoption de l'ordre du jour
6. Lecture et adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle 2021 qui s'est tenue le 22 avril 2021
7. Rapport de la présidente de la Corporation et du directeur général
8. Présentation et adoption des états financiers de la Corporation au 31 décembre 2021
9. Nomination de la firme comptable 2022
10. Choix d'un président (e), secrétaire d'élection et des scrutateurs(trices)
11. Élection des postes vacants au conseil d'administration
12. Ratification des actes posés par les administrateurs pour l'année 2021
13. Modifications aux règlements généraux
14. Autres points et période de questions
15. Levée de l'assemblée

## AGA 2022- Modifications aux règlements généraux (ajouts en gras)

### 1.4 Objets de la corporation

- a) Regrouper en association les personnes intéressées à la protection, à la sauvegarde, à l'animation et à la gestion des bâtiments et objets faisant partie du patrimoine de la communauté.
- b) Favoriser, par l'animation et l'établissement d'une structure informative et « participative », la prise en charge par la communauté de son patrimoine culturel et historique.
- c) Gérer de façon rationnelle les biens meubles, immeubles, équipements de même que les différentes activités liées au Site historique du Banc-de-Pêche-de-Paspébiac.
- d) Adhérer à toutes associations ou tous regroupements jugés pertinents par le conseil d'administration.**

### 4.10 Attributions du conseil d'administration

- a) Il exerce les pouvoirs et accomplit les actes prévus par la loi et les règlements;
- b) Il voit à l'exécution des décisions de l'assemblée générale;
- c) Il formule des recommandations à l'assemblée générale;
- d) Il approuve le programme d'activités pour la corporation;
- e) Il approuve le rapport annuel des activités;
- f) Il engage le personnel, détermine leur travail, fixe leur rémunération et leurs conditions de travail;
- g) Il voit à l'évaluation du rendement de la directrice générale, directeur général;
- h) Il effectue toute opération financière propre à la saine gestion de la corporation;
- i) Il nomme trois personnes autorisées à signer les effets bancaires au nom de la corporation, deux des trois signatures étant requises;
- j) Il crée tout comité nécessaire à la réalisation du plan d'action et il en assume la responsabilité,**
- k) Il exécute toute autre tâche en relation avec les objets de la corporation.

### 5.2 La présidente, le président :

Son rôle :

- Présider les réunions du conseil d'administration et celles des membres de la corporation.
- Voir à l'exécution des décisions du conseil d'administration et remplir toutes les autres fonctions qui lui sont assignées par les présents règlements et qui pourront lui être attribuées par le conseil d'administration.
- Faire rapport régulièrement du bon fonctionnement de l'organisme.
- **Déléguer au besoin certaines tâches à un membre du conseil d'administration.**